



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/POL/8

Section de l'élaboration des politiques
Segment des entreprises multinationales

POL

Date: 31 janvier 2013

Original: anglais

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales): Plan opérationnel relatif aux activités de promotion et projet pour la nouvelle enquête

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à approuver le plan opérationnel relatif à la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales; à adopter les recommandations du groupe de travail ad hoc concernant l'enquête (paragraphe 16 à 22) et à reprendre les enquêtes sur l'effet donné à la Déclaration sur les entreprises multinationales; à approuver les questionnaires proposés et à demander au Bureau d'organiser la neuvième enquête; à prendre les dispositions financières nécessaires à cet effet (voir le projet de décision figurant au paragraphe 20).

Objectif stratégique pertinent: Les quatre objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Décision de reprendre le suivi de l'effet donné à la Déclaration sur les entreprises multinationales à l'aide d'enquêtes périodiques.

Incidences financières: Voir les paragraphes 14 à 17.

Suivi nécessaire: Organiser la neuvième enquête sur l'effet donné à la Déclaration sur les entreprises multinationales et présenter une analyse des réponses au Conseil d'administration à sa 323^e session (mars 2015).

Unité auteur: Programme des entreprises multinationales (EMP/MULTI).

Documents connexes: GB.313/POL/9(Rev.); GB.313/PV; GB.258/10/21; GB.301/PV; GB.316/PV.

Introduction

1. En novembre 2010, le Conseil d'administration a établi un Groupe de travail ad hoc sur le mécanisme de suivi de la Déclaration sur les entreprises multinationales, qui a été chargé de mettre au point des méthodes de promotion et de les soumettre à l'examen du Conseil d'administration¹. Le groupe de travail a formulé un ensemble de recommandations, dont certaines portent sur les activités promotionnelles susceptibles d'être entreprises par le Bureau et d'autres sur la manière d'améliorer l'enquête, notamment en sollicitant l'aide d'un institut de recherche indépendant². En mars 2012, le Conseil d'administration a examiné les recommandations du groupe de travail et demandé au Bureau d'établir, en consultation avec les mandants tripartites, une proposition de plan opérationnel, tant pour les activités de promotion que pour l'enquête³.

A. Plan opérationnel pour les activités de promotion

2. Le plan opérationnel complète les travaux actuellement engagés par le Bureau dans le cadre de la Déclaration sur les entreprises multinationales (ci-après dénommée «la Déclaration») et se situe dans la perspective de l'approche stratégique approuvée antérieurement, à savoir: *a)* assurer une cohérence des politiques au niveau international, dans le prolongement des initiatives intergouvernementales qui proposent des lignes directrices aux entreprises, en particulier le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Cadre et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; *b)* fournir une assistance aux dirigeants d'entreprise et aux travailleurs qui souhaitent aligner leurs politiques et leurs pratiques sur les principes de la Déclaration, à l'aide du service d'assistance mis en place par le BIT pour aider les entreprises dans le domaine des normes internationales du travail (service d'assistance et site Web)⁴; *c)* entreprendre dans les pays des activités liées à la Déclaration, telles que définies dans le cadre stratégique 2010-2015 ainsi que dans les résultats prioritaires des pays énoncés dans le programme et budget pour 2012-13.
3. Pour donner suite aux recommandations du groupe de travail concernant la promotion de la Déclaration, le Bureau propose les activités suivantes.

Recommandations du groupe de travail	Mesures prises par le bureau
1. <i>Création de points focaux pour la Déclaration</i>	(Sous réserve de l'évolution de la réforme)
Demande au Bureau de poursuivre l'intégration de la Déclaration dans les activités des départements techniques.	– Le Bureau a mis en place un réseau, constitué de représentants de l'ensemble des unités techniques, chargé d'examiner les questions liées à l'élargissement de la collaboration de l'OIT avec les entreprises multinationales. Les membres de ce réseau se réunissent régulièrement pour échanger des informations sur les activités et les projets de coopération technique mis en œuvre dans les pays. – Le Bureau va poursuivre l'intégration de la Déclaration en

¹ Documents GB.309/PV, paragr. 311, et GB.311/PV, paragr. 100.

² Document GB.313/POL/9(Rev.), annexe.

³ Document GB.313/PV, paragr. 436.

⁴ www.ilo.org/business

Recommandations du groupe de travail	Mesures prises par le bureau
Demande au Bureau d'assurer la mise en place d'un dispositif efficace, notamment en désignant des points focaux au sein des bureaux régionaux de l'OIT et des équipes d'appui technique au travail décent, pour promouvoir activement la Déclaration et, si les mandants le demandent, faciliter le dialogue entre les mandants tripartites sur ce texte.	renforçant la collaboration entre les unités techniques. – Le Bureau va mettre en place un réseau officiel de points focaux au sein des bureaux régionaux et des équipes d'appui technique au travail décent, afin de renforcer la collaboration actuellement engagée avec les spécialistes sur le terrain, principalement dans les domaines des normes, de l'entreprise et de l'emploi, ACTRAV et ACT/EMP, et les directeurs de pays. – Le Bureau va mettre en place des outils et des activités de renforcement des capacités pour doter les points focaux de l'Organisation des compétences techniques nécessaires pour répondre aux besoins des mandants tripartites liés aux recommandations relatives à la Déclaration. – Le Bureau, en collaboration avec les bureaux extérieurs, a augmenté le nombre de langues dans lesquelles la Déclaration révisée (version de 2006) est disponible ⁵ (anglais, français, espagnol, arabe, chinois, russe, allemand, italien, indonésien, japonais et portugais) et, si les bureaux extérieurs ou les mandants le souhaitent, assurera la traduction de la Déclaration dans d'autres langues. Par ailleurs, certains mandants ont traduit la Déclaration dans les langues locales dans le cadre de leur programme national de promotion du travail décent (c'est le cas, par exemple, de l'Azerbaïdjan). – Le Bureau, par l'intermédiaire du Bureau des activités pour les travailleurs, a publié une brochure intitulée «La Déclaration de l'OIT sur les EMN: Que dit-elle pour les travailleurs?», qui est également disponible en anglais, en français, en espagnol, en arabe, en chinois et en russe ⁶.
Propose que les mandants nationaux – gouvernements, employeurs et travailleurs – désignent des points focaux nationaux sur une base tripartite (en s'inspirant de la convention n° 144) afin de promouvoir l'utilisation de la Déclaration et l'application de ses principes, chaque fois que cela sera utile et justifié dans le contexte national, et tiennent le Bureau informé au sujet de ces points focaux.	
<i>2. Intégration de la Déclaration dans les programmes par pays de promotion du travail décent</i>	
Demande au Bureau, dans le cadre du nouveau système de gestion des connaissances mis en place pour améliorer la collecte des données statistiques, juridiques et politiques dans les pays (par le biais, par exemple, d'analyses et de profils de pays effectués au titre du travail décent, ou d'autres types d'études réalisées à la demande du BIT), de rassembler les données agrégées factuelles, aux échelons national et sectoriel, sur les activités des multinationales ainsi que sur les investissements étrangers directs dans le pays.	– Le Bureau va faire le nécessaire pour intégrer ces informations dans le nouveau système de gestion des connaissances de l'Organisation.

⁵ http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_124923/lang--fr/index.htm

⁶ http://www.ilo.org/actrav/what/pubs/WCMS_152798/lang--fr/index.htm

Recommandations du groupe de travail	Mesures prises par le bureau
Demande au Bureau de mettre les informations ainsi rassemblées à la disposition des mandants nationaux, qui pourront ainsi les mettre au service du dialogue social tripartite national dans le cadre de la fixation des priorités des PPTD. Demande au Bureau, notamment au Bureau des activités pour les employeurs et au Bureau des activités pour les travailleurs, de continuer à renforcer les capacités des organisations nationales d'employeurs et de travailleurs qui en auront fait la demande, afin de permettre une mobilisation concrète en faveur de la Déclaration et des principes qu'elle consacre.	– Le Bureau mettra ces informations à disposition dans le cadre du processus d'élaboration des PPTD afin que les partenaires du dialogue tripartite puissent se prononcer en connaissance de cause lors de l'établissement des priorités de ces programmes. – Le Bureau, notamment le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs, a l'intention, en collaboration avec le Centre international de formation, d'effectuer un bilan des activités de renforcement des activités actuelles, afin de s'assurer qu'elles répondent effectivement aux objectifs des partenaires sociaux, et de mettre au point de nouveaux outils, notamment un module de formation en ligne sur la Déclaration destiné aux mandants. – Le Centre international de formation a prévu d'organiser en avril 2013 un cours tripartite sur la promotion des normes du travail par la responsabilité sociale des entreprises (RSE). – Le renforcement des capacités est une composante essentielle des activités relatives à la Déclaration que le Bureau, notamment le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs, mène actuellement au titre des résultats prioritaires énoncés dans le programme et budget pour 2012-13, notamment pour l'Afrique du Sud, l'Azerbaïdjan, la Côte d'Ivoire, Maurice et les pays du Cône Sud.

3. Réunions régionales de l'OIT

Recommande d'envisager l'inscription de questions relatives à la Déclaration à l'ordre du jour des réunions régionales établi par le Conseil d'administration, de faire figurer ces questions dans le rapport du Directeur général et de mettre en lumière les activités relatives à la Déclaration menées dans les pays pouvant être considérées comme des exemples susceptibles d'inspirer d'autres pays.	– Le Bureau, avec la participation active des mandants, a organisé des activités parallèles liées à la Déclaration lors de la 12^e Réunion régionale africaine (2011) et de la 15^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (2011). – Le Bureau a fait figurer des informations sur les entreprises multinationales et la RSE dans le projet de rapport du Directeur général pour la 9^e Réunion régionale européenne (2013). – Le Bureau va continuer de recommander l'inscription de questions liées à la Déclaration à l'ordre du jour des réunions régionales – telles que la Réunion régionale des Amériques qui se tiendra en 2014 et les réunions ultérieures approuvées par le Conseil d'administration – ainsi que dans le rapport du Directeur général.
--	---

4. Partenariats public-privé et coopération technique

Demande que, dans le cadre du dialogue avec des acteurs du secteur privé, le Bureau promeuve activement la Déclaration dans le cadre des partenariats public-privé ainsi que dans tous les projets de coopération technique pertinents.	– Dans le document qu'il a établi pour la 316^e session du Conseil d'administration ⁷, le Bureau se réfère à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 313^e session de lui demander de promouvoir activement la Déclaration dans le cadre des partenariats public-privé ainsi que dans tous les projets de coopération technique pertinents, en travaillant dans le cadre d'une collaboration et d'un dialogue avec le secteur privé. – Le Bureau s'appuiera sur les décisions du Conseil d'administration relatives aux partenariats public-privé ⁸ pour promouvoir activement la Déclaration, en consultation avec les mandants.
--	---

⁷ Document GB.316/POL/6.

⁸ Le Conseil d'administration va poursuivre au cours de cette session l'examen de la stratégie relative aux partenariats public-privé (voir document GB.317/INS/5).

Recommandations du groupe de travail	Mesures prises par le bureau
<i>5. Activités sectorielles</i>	
Poursuivre et renforcer la promotion des principes de la Déclaration dans les activités sectorielles du BIT, conformément aux recommandations des organes consultatifs sectoriels.	– Le Bureau, lorsque les mandants tripartites lui en feront la demande dans le cadre des dialogues sectoriels mondiaux, organisera des activités de sensibilisation et, sur la base des recommandations relatives à la Déclaration, proposera une assistance technique pour certains secteurs économiques, aux niveaux mondial et national. – Le Bureau fait référence à la Déclaration dans son rapport sur les dialogues sectoriels de 2013 et 2014 ⁹.
<i>6. Dialogue entre les entreprises multinationales et les syndicats</i>	
Le dialogue est au cœur de la Déclaration. Si une entreprise et un syndicat conviennent de leur propre initiative de tirer profit des services du BIT pour se rencontrer et dialoguer librement, sous la présidence d'une personne ayant reçu l'aval des secrétariats du groupe des travailleurs et du groupe des employeurs, cette réunion sera organisée avec l'appui de ces groupes. Ce service bénéficiera également du soutien du service d'assistance du BIT aux entreprises sur les normes internationales du travail et de celui des organisations de travailleurs et d'employeurs.	– Le Bureau, notamment le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs, est en train de rédiger le texte qui sera placé sur le site Web du service d'assistance du BIT aux entreprises.

B. Plan opérationnel pour la réalisation de l'enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les entreprises multinationales

4. Le rapport soumis au groupe de travail par l'institut de recherche indépendant pointe un certain nombre de limitations dans les enquêtes précédentes: les objectifs étaient vagues et contradictoires (il s'agissait de réunir des données sur l'utilisation de la Déclaration tout en essayant d'assurer la promotion de celle-ci); l'approche méthodologique utilisée pour l'enquête ne reposait pas sur des procédures rigoureuses; les questionnaires n'étaient pas standardisés, ce qui rendait impossible toute comparaison des résultats dans le temps; les questionnaires portaient sur un éventail trop large de questions; certaines questions étaient pluridimensionnelles et difficiles à comprendre; une grande partie des informations que l'on cherchait à obtenir n'étaient pas disponibles; la plupart des questions appelaient une réponse relevant du rapport descriptif, ce qui restreignait la comparabilité des réponses; il fallait beaucoup de temps pour répondre aux questionnaires.
5. Le groupe de travail a approuvé plusieurs modifications visant à améliorer les résultats de l'enquête: le questionnaire utilisé aux fins de cette dernière doit comporter à la fois un ensemble fixe de questions principales et un module thématique variable; chaque module contiendra des questions visant à obtenir des informations plus approfondies sur un thème donné. Les modules thématiques pourraient être sélectionnés de manière à coïncider avec le thème d'autres discussions, notamment les discussions récurrentes de la Conférence internationale du Travail. Le groupe de travail a par ailleurs recommandé au Bureau de faire appel aux services d'un institut de recherche indépendant pour la mise au point de l'enquête (voir le paragraphe 22 de l'annexe I).

⁹ Voir document GB.317/POL/4.

6. Conformément à la demande du Conseil d'administration, le Bureau, en consultation avec les mandants tripartites et à l'aide d'une méthodologie rigoureuse, a préparé un projet de plan opérationnel et établi une estimation du coût de réalisation de l'enquête. Le Bureau a engagé des spécialistes pour la conception et l'utilisation à titre expérimental du questionnaire, la préparation du plan opérationnel qui permettra d'effectuer l'enquête sur la base des recommandations du groupe de travail, ainsi que pour l'établissement de l'estimation des coûts. Leur rapport complet pourra être consulté sur Internet (document GB.317/POL/8/REF).
7. Le plan opérationnel suit une méthodologie rigoureuse et vise à permettre de recueillir un nombre aussi élevé que possible de réponses présentant un niveau de qualité suffisant (voir l'annexe II). Les paramètres de base de la méthodologie proposée pour effectuer l'enquête sont les suivants: 1) couverture et échantillonnage: l'enquête s'adresse à l'ensemble des représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs des 185 Etats Membres de l'OIT, soit 555 personnes au total. Les entreprises multinationales ne font pas partie de l'échantillon; 2) stratégie de prise de contact: avant l'envoi des questionnaires aux personnes concernées, il sera procédé à l'établissement d'une liste exhaustive de ces dernières et à la vérification de toutes leurs coordonnées. La stratégie de prise de contact avec les intéressés fera appel à tout l'éventail des techniques d'enquête à disposition et utilisera notamment le courrier postal, le courrier électronique et le téléphone pour obtenir un taux de réponse maximal (envoi d'une lettre d'information préalable, recours à divers moyens de rappel, dont le renvoi du questionnaire, etc.); 3) collecte des données: les questionnaires seront disponibles en plusieurs langues, et présentés à la fois en version papier et sous forme électronique (format Web et document Word).
8. Lors de l'élaboration de la structure du questionnaire, les mandants tripartites ont été consultés à propos du temps considéré comme optimal pour répondre au questionnaire et se sont finalement prononcés pour une durée d'environ trois jours. Le Bureau a demandé aux mandants quel serait leur principal centre d'intérêt pour le premier module thématique. Sur la base de leurs commentaires, il est proposé que ce premier module soit consacré à la promotion de l'emploi et à la sécurité de l'emploi.
9. Une fois la structure du questionnaire mise en place, une consultation tripartite s'est tenue en septembre 2012, avec la participation du groupe consultatif basé à Genève. Sur la base des propositions formulées dans le cadre de cette consultation, une première version des questionnaires (questionnaire principal et questionnaire thématique) a été établie à l'intention des gouvernements et des organisations de travailleurs et d'employeurs.
10. Les mandants tripartites ont fait l'essai de cette première version des questionnaires dans le cadre d'une étude pilote, laquelle a en outre permis de recueillir de nouvelles informations sur la collecte des données et la qualité des questions. Le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs ont chacun désigné cinq organisations membres, une pour chaque région; trois confédérations syndicales et deux confédérations d'employeurs ont fait parvenir leurs réponses. Les coordonnateurs régionaux ont également été invités à désigner un participant gouvernemental pour chaque région. Aucun nom n'a été communiqué au Bureau, lequel a par la suite demandé à des volontaires de deux pays membres de participer au projet pilote et bénéficié d'un retour d'information informel de la part d'un troisième gouvernement.
11. Les questionnaires proposés – le questionnaire principal et le questionnaire thématique – ont été élaborés sur la base des résultats de l'étude pilote. Les réponses reçues ont été très utiles, en faisant notamment apparaître certaines limitations et en permettant de modifier et de raccourcir le questionnaire. Il est apparu que les questions visant à obtenir des informations quantitatives sur l'emploi et l'importance économique des multinationales étaient peut-être trop complexes; ces questions ont de ce fait été reformulées de manière à

permettre, en cas de déficit de données, d'obtenir des estimations approximatives et subjectives. Les données ventilées par secteur n'étant pas disponibles, les questions correspondantes ont été supprimées dans la version révisée du questionnaire. En outre, comme l'a fait remarquer l'un des interlocuteurs, il faudrait, pour obtenir les informations souhaitées, être en mesure d'effectuer une enquête auprès des multinationales elles-mêmes. Cette option a toutefois déjà été écartée par le groupe de travail, sachant que la réalisation d'une enquête globale sur les multinationales serait d'un coût prohibitif. Cette impossibilité restera l'un des points faibles de l'enquête.

12. Le questionnaire principal proposé comporte 15 questions fermées et 14 questions ouvertes. Le questionnaire relatif à la promotion de l'emploi et à la sécurité de l'emploi proposé comporte 18 questions fermées et 12 questions ouvertes. Ces deux questionnaires figurent à l'annexe III ¹⁰. Le module principal, relativement court et limité à des questions d'ordre général, devrait rester inchangé pour les prochaines enquêtes. Les mandants qui ont participé ont proposé d'inscrire dans le module de base des questions sur les thèmes suivants: connaissance de la Déclaration; consultations engagées avec les mandants sur les activités des multinationales; évaluation globale des activités des multinationales et de leurs retombées sur l'économie nationale; législations visant à encadrer les activités des multinationales; activités mises en œuvre par les mandants pour promouvoir la Déclaration; demandes adressées par les mandants au Bureau concernant la promotion de la Déclaration.
13. Suite aux consultations mentionnées plus haut, il est proposé que les questions du module thématique sur la promotion de l'emploi et la sécurité de l'emploi portent sur les questions suivantes: effets généraux des multinationales sur les perspectives d'emploi et la qualité de l'emploi; sécurité de l'emploi; consultations avec les multinationales sur les questions touchant à l'emploi, notamment celle de la sécurité de l'emploi; législation imposant aux multinationales d'embaucher en priorité les ressortissants nationaux et relatives à la représentation de ces derniers en leur sein; impact sur l'emploi des technologies utilisées par les multinationales; liens avec les entreprises nationales et retombées sur l'emploi.
14. L'estimation du coût des travaux qui seraient engagés sur le terrain à l'aide de la méthodologie proposée a été effectuée sur la base d'offres informelles fournies par des sociétés spécialisées. Le Bureau des achats et contrats du BIT a vérifié et signé une demande d'informations qu'elle a adressée à 24 sociétés, comptant parmi elles les dix premiers instituts mondiaux d'études par enquêtes. Sur la base des estimations fournies par quatre sociétés d'enquêtes, le coût est estimé à quelque 530 000 dollars E.-U.

¹⁰ Note: Pour diminuer le nombre de pages du présent document du Conseil d'administration, les questionnaires destinés aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs ont été réunis dans un seul texte.

Tableau 2. Estimation des différentes composantes du coût de l'enquête (en dollars des Etats-Unis)

Élément de coût	Estimation du budget nécessaire
Organisation du projet ¹	56 000
Traduction du questionnaire ²	11 000
Traduction des réponses ³	188 000
Travail de terrain ⁴	141 000
Analyse des données, rapport ⁵	41 000
Autres coûts ⁶	8 000
Total	445 000
Marge de sécurité ⁷	85 000
Total	530 000

¹ Organisation et administration du projet (programmation de l'enquête en ligne, conception graphique de l'enquête en version papier, élaboration et production des documents écrits (lettres d'invitation à participer, rappels).

² Frais de traduction du questionnaire et des communications. L'estimation se fonde sur un taux de réponse de 60 pour cent et sur une moyenne de 3 080 mots par questionnaire.

³ Frais de traduction en anglais des réponses aux questions ouvertes afin de permettre l'analyse des réponses présentées sous forme d'exposés descriptifs et autres frais de traduction (communications écrites, par exemple).

⁴ Travail de terrain (préparation de l'échantillonnage, collecte des coordonnées, des données, envoi en masse des invitations, suivi et rappels, gestion des demandes de renseignements, expédition, etc.).

⁵ Analyse des données et rédaction d'un rapport en anglais.

⁶ Autres frais (voyages et hébergement).

⁷ Sur la base des recommandations des sociétés d'enquêtes, marge nécessaire pour faire face à des frais imprévus.

15. Le coût estimatif d'une enquête qui serait effectuée uniquement avec le questionnaire principal est de 390 000 dollars E.-U.
16. Le groupe de travail a noté que les enquêtes précédentes effectuées par le Bureau présentaient certaines insuffisances, notamment de faibles taux de réponse ¹¹, la mauvaise qualité de ces dernières et une charge de travail excessive pour les personnes interrogées. Pour atteindre l'objectif principal du plan opérationnel (à savoir obtenir des données de meilleure qualité et des taux de réponse plus élevés), il est important d'effectuer sur le terrain un travail de haute qualité. Etant donné la spécificité du travail requis pour ce type d'enquête, le Bureau va faire appel aux services d'une société spécialisée pour la première réalisation de la nouvelle enquête. Les estimations de coûts présentées ci-dessus ne tiennent pas compte d'éventuelles recherches documentaires supplémentaires qui, même si elles devaient prendre du temps, pourraient être menées à bien dans le cadre des ressources existantes.
17. Le programme et budget pour 2012-13 ne prévoit pas de crédit pour la reprise des activités liées aux enquêtes. Au cas où le Conseil d'administration déciderait d'approuver le plan opérationnel, des dispositions financières devront être prises pour couvrir les frais susmentionnés. Il est proposé que les dépenses qui devraient être engagées aux fins de l'enquête soient financées, en premier lieu, par les économies qui pourraient être réalisées dans la partie I du budget ou, à défaut, par un prélèvement sur la provision pour les dépenses imprévues (partie II).

¹¹ Dans le meilleur des cas, les mandants d'une centaine de pays ont répondu à l'enquête (documents GB.280/MNE/1/1 et GB.280/MNE/1/2).

18. La réalisation du projet devrait prendre de dix-huit à vingt mois. Le rapport ne pourra pas être soumis au Conseil d'administration avant novembre 2014, et il se pourrait qu'il ne soit pas disponible avant mars 2015.
19. La huitième enquête, après laquelle le Conseil d'administration a suspendu cette activité, couvrait les années 2000 à 2003 ¹². Pour des raisons pratiques, il n'est pas possible d'envisager une enquête qui porterait sur les neuf dernières années; il est donc proposé que la neuvième enquête couvre les trois dernières années, soit la période 2009-2012, ou toute autre période que le Conseil d'administration jugerait appropriée.

Projet de décision

20. Le Conseil d'administration:

- a) approuve le plan opérationnel relatif aux activités de promotion recommandées par le groupe de travail;*
- b) adopte les recommandations du groupe de travail concernant l'enquête (paragraphe 16 à 22, reproduits à l'annexe I);*
- c) décide de reprendre l'organisation d'enquêtes périodiques, dans une première phase tous les trois ans, sur la suite donnée à la Déclaration sur les entreprises multinationales, conformément aux recommandations du groupe de travail;*
- d) demande au Bureau d'organiser la neuvième enquête sur l'effet donné à la Déclaration sur les entreprises multinationales, enquête qui couvrira les trois dernières années, soit la période 2009-2012, et de présenter une analyse des réponses obtenues au Conseil d'administration, à sa session de mars 2015;*
- e) approuve le questionnaire figurant à l'annexe III, contenant un ensemble de questions principales et un module thématique sur la promotion de l'emploi et la sécurité de l'emploi, qui doit être utilisé aux fins de la neuvième enquête;*
- f) décide que les dépenses qui devront être engagées pour réaliser la neuvième enquête, et qui sont estimées à 530 000 dollars E.-U., seront financées, en premier lieu, par les économies qui pourraient être réalisées dans la partie I du budget en 2012-13 ou, à défaut, par un prélèvement sur la provision pour les dépenses imprévues, partie II, prévue dans le programme et budget pour 2012-13.*

¹² Documents GB.294/MNE/1/1 et GB.294/MNE/1/2.

Annexe I

Paragraphe 16 à 22 des recommandations du groupe de travail (extraits du document GB.313/POL/9(Rev.))

B. Rapports sur la suite donnée à la Déclaration sur les entreprises multinationales

16. Cette composante du mécanisme de suivi doit permettre de rassembler des données sur la mise en œuvre des principes consacrés par la Déclaration sur les entreprises multinationales au moyen d'une enquête empirique.
17. Les données rassemblées seront utilisées par le Conseil d'administration pour répertorier les enseignements et bonnes pratiques et pour évaluer l'efficacité des activités promotionnelles entreprises pendant la période à l'examen afin d'éclairer la politique de l'OIT.
18. L'enquête serait universelle, c'est-à-dire qu'elle concernerait tous les Etats Membres. Les informations qui seraient recueillies auprès des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs porteraient sur les efforts que ceux-ci ont déployés pour donner effet à la Déclaration sur les entreprises multinationales ainsi que sur le respect par les entreprises multinationales des principes de la Déclaration. Les informations ainsi rassemblées pourraient être complétées par d'autres sources (recherches documentaires notamment).
19. Cette proposition doit permettre de recueillir des réponses plus nombreuses et plus utiles pour un coût raisonnable. L'enquête comprendrait:
 - a) un nombre restreint de questions qui demeurerait inchangées au fil du temps (module principal);
 - b) un ou plusieurs module(s) thématique(s) présentés par roulement; chaque module contiendrait des questions devant permettre de recueillir des informations plus approfondies sur un sujet donné.
20. Les modules thématiques pourraient être choisis de manière à coïncider avec le sujet d'autres débats tels que les discussions récurrentes de la Conférence.
21. L'enquête serait réalisée au moins tous les trois ans (sous réserve d'un nouvel examen de la question à l'issue de la première enquête).
22. L'enquête devrait être conçue par un institut de recherche indépendant sous la supervision du Bureau et sur la base des orientations fournies par le Conseil d'administration.

Annexe II

Résumé de la méthodologie proposée par l'institut de recherche

La phase préalable à l'enquête (soit la phase 1) comporte les étapes suivantes:

1. **Confirmer et identifier les personnes qui seront chargées de remplir le questionnaire:** Cette phase préalable à l'enquête a pour but d'inciter les organisations concernées à y participer activement. Pour identifier les personnes de l'échantillon qui seront chargées de répondre, le prestataire utilisera le courrier postal, le courrier électronique et, à de rares occasions, confiera le soin à un responsable de l'enquête (et non à un centre d'appels) d'assurer un suivi en prenant contact par téléphone. Les personnes à interroger devraient pouvoir s'inscrire elles-mêmes, de préférence en ligne, ou, à défaut, par courrier. L'échantillon sera constitué des personnes dont les coordonnées figureront dans la base de données ainsi établie.
2. **Soutien diversifié:** Pour faciliter les démarches pendant la collecte des données et obtenir rapidement un maximum de réponses, toutes les technologies à disposition devront être mises à profit, ce qui veut dire qu'il sera possible de répondre à l'enquête en ligne ou sur papier. Il sera répondu aux demandes de renseignements par courrier postal, courrier électronique et téléphone.
3. **Stratégie de prise de contact:** Dès qu'un sous-échantillon cible sera constitué, l'enquête proprement dite (la phase 2) pourra commencer. La stratégie de contact devra comporter la suite ordonnée de démarches énumérées ci-après. Les deux premières s'appliquent à l'ensemble des participants. Il est prévu de reprendre contact, par d'autres moyens, avec les personnes qui n'auraient pas répondu ou avec l'interlocuteur initial, en vue d'identifier une nouvelle personne à interroger. Compte tenu de l'ampleur et de la durée du projet, on peut s'attendre à ce que la personne initialement concernée ne soit plus disponible (parce qu'elle aura changé d'emploi ou pour toute autre raison), auquel cas il conviendra d'identifier une nouvelle personne à interroger et de s'assurer qu'elle a véritablement l'intention de participer à l'enquête. La stratégie de prise de contact devrait comporter les démarches suivantes (la liste présentée ci-après n'a aucun caractère exhaustif):
 1. Envoi aux personnes concernées d'une lettre préalable d'information.
 2. Envoi de l'invitation à participer, comportant le questionnaire et l'adresse Internet du site de l'enquête en ligne.
 3. Envoi d'un rappel par courrier électronique.
 4. Envoi d'un rappel par courrier postal.
 5. Rappel par téléphone.
 6. Renvoi du questionnaire.
 7. Envoi d'une lettre au responsable de l'organisation.
 8. Renvoi du questionnaire au responsable de l'organisation.
 9. Suivi par contact téléphonique avec le responsable de l'organisation.
 10. Si nécessaire, identification d'une nouvelle personne à interroger et retour à la première démarche.

La procédure peut être ajustée en fonction des divers groupes de l'échantillon.

4. **Procédure de collecte des données:** Les personnes cibles devraient être en mesure de remplir et de retourner le questionnaire à l'aide d'un formulaire en ligne ou sur papier. Le mode de collecte des données doit être adapté au contexte spécifique dans lequel le

questionnaire doit être rempli. Pour l'enquête en ligne, cela signifie que: *a)* il doit être possible de participer depuis différents ordinateurs; *b)* les responsables et les personnes chargées de fournir les réponses pourront avoir une vue d'ensemble du questionnaire et revenir, le cas échéant, sur leurs réponses; *c)* il doit être possible de passer d'une question à l'autre et de revenir ultérieurement aux questions qui auraient été laissées en suspens; *d)* la personne interrogée qui remet une version finale se verra remettre une copie de ses réponses. Le questionnaire en version papier peut être renvoyé par fax ou par courrier.

La qualité des données pourra être améliorée à l'aide de trois mesures principales. Tout d'abord, la stratégie de prise de contact mentionnée ci-dessus doit permettre de respecter le délai prévu et d'éviter le renvoi tardif des questionnaires. Ensuite, le fait d'établir deux grandes phrases permet de séparer la constitution de l'échantillon et l'identification des personnes à interroger (phase 1) de la phase de collecte des données proprement dite (phase 2). Cela permettra d'obtenir un taux de réponses maximum et de savoir où en est chaque questionnaire (phase 1 ou phase 2). Enfin, il conviendra de mettre en place un service d'assistance téléphonique pour répondre aux demandes de renseignements des organisations participantes.

Annexe III

Questionnaires proposés

Suivi de la Déclaration
sur les entreprises multinationales
Questionnaire principal
couvrant la période 2009-2012
G: gouvernements
E: organisations d'employeurs
T: organisations de travailleurs

Pays: _____

La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales, ci-après dénommée «la Déclaration») a été adoptée par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail en 1997 et modifiée en 2000 et 2006. Elle a pour objet «d'encourager les entreprises multinationales à contribuer positivement aux progrès économique et social ainsi qu'à minimiser et à résoudre les difficultés que leurs diverses opérations peuvent soulever» (paragr. 2) et présente à cet effet des «principes concernant les domaines de l'emploi, de la formation, des conditions de travail et de vie et des relations professionnelles qu'il est recommandé aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et de travailleurs et aux entreprises multinationales d'observer sur une base volontaire» (paragr. 7).

Selon la définition qui en est donnée au paragraphe 6 de la Déclaration sur les entreprises multinationales, ces dernières comprennent des «entreprises, que leur capital soit public, mixte ou privé, qui possèdent ou contrôlent la production, la distribution, les services et autres moyens en dehors du pays où elles ont leur siège». Le terme «multinationales étrangères» renvoie aux multinationales qui mènent leurs activités en dehors de leur pays d'origine, celui de «multinationales du pays» à celles qui mènent leurs activités dans leur pays d'origine.

Veuillez contacter:

Programme des entreprises multinationales

MULTI@ilo.org

1. Connaissance de la Déclaration

Nous proposons d'abord quelques questions d'ordre général visant à déterminer si les mandants de tous les pays membres ont entendu parler de la Déclaration et de ses objectifs.

1.1. Existe-t-il des documents officiels qui mentionnent expressément la Déclaration?

Veuillez préciser.

⁸ ☐ pas de document

⁹ ☐ pas d'information disponible

1.2. Existe-t-il des documents de politique générale qui mentionnent expressément la Déclaration?

Veuillez préciser.

⁸ ☐ pas de document

⁹ ☐ pas d'information disponible

1.3. Compte tenu de la situation politique et économique, quels sont les éléments de la Déclaration qui concernent le plus directement votre pays?

- ☐ promotion de l'emploi
☐ égalité de chances et de traitement
☐ sécurité de l'emploi
☐ formation
☐ salaires, prestations et conditions de travail
☐ âge minimum
☐ sécurité et santé
☐ liberté d'association et droit d'organisation
☐ négociation collective
☐ consultation
☐ examen des réclamations
☐ règlement des conflits du travail
☐ aucun

1.4. Estimez-vous que tel ou tel des aspects susmentionnés devrait être traité de manière plus approfondie dans la Déclaration? Veuillez préciser.

☐ non

2. Dialogue social et consultation

Les questions suivantes portent sur le dialogue social et les consultations entre les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs, d'une part, et les multinationales étrangères, d'autre part.

2.1. Au cours de la période considérée, [G: le gouvernement | E: votre organisation | T: votre organisation] disposait-il/elle d'un représentant officiel ou d'un bureau servant d'interlocuteur avec ...

a) ... les entreprises souhaitant investir dans votre pays?

☐ oui

☐ non

☐ pas d'information disponible

b)	... les multinationales étrangères déjà établies dans votre pays?	1 ☐ oui 2 ☐ non 9 ☐ pas d'information disponible
c)	... les représentants des travailleurs de multinationales étrangères?	1 ☐ oui 2 ☐ non 9 ☐ pas d'information disponible
d)	... les [G: gouvernements E: organisations d'employeurs T: organisations de travailleurs] de pays tiers concernant la conduite des multinationales?	1 ☐ oui 2 ☐ non 9 ☐ pas d'information disponible
2.2.	Dans votre pays, [G: le gouvernement E: votre organisation T: votre organisation] organise t-il/elle des consultations officielles sur les activités des multinationales entre les multinationales étrangères, [G: des organisations d'employeurs ou de travailleurs E: le gouvernement ou des organisations de travailleurs T: le gouvernement ou des organisations d'employeurs]?	1 ☐ oui 2 ☐ non 9 ☐ pas d'information disponible
2.3.	Outre ces consultations officielles, [G: le gouvernement E: votre organisation T: votre organisation] a-t-il/elle organisé depuis 2006 d'autres activités spécifiquement axées sur les activités des multinationales?	1 ☐ oui 2 ☐ non 9 ☐ pas d'information disponible
2.4.	Veuillez mentionner l'activité ou la consultation officielle que vous jugez la plus importante.	
	8 ☐ ni activité ni consultation 9 ☐ pas d'information disponible	

3. Incidence des activités des multinationales

Les questions suivantes portent sur l'incidence des activités des multinationales étrangères sur l'économie nationale. Veuillez utiliser les sources d'information les plus fiables et cocher l'option sur laquelle repose votre réponse.

- 3.1. Depuis 2009, [G: le gouvernement ou une administration publique | E: votre organisation | T: votre organisation] recueille-t-il/elle des données économiques en établissant une distinction entre les multinationales étrangères et les autres entreprises?

¹ ☐ oui → passer à la question suivante

² ☐ non → passer à 3.3

⁹ ☐ pas d'information disponible

- 3.2. Quelle est la source de ces données, et de quel genre de données s'agit-il? Préciser brièvement.

- 3.3. Quelle proportion du volume total des ventes effectuées dans votre pays peut-elle être attribuée directement aux multinationales étrangères en 2009?

___ % du volume total des ventes

Sur quel élément fondez-vous votre réponse?

¹ ☐ une estimation fondée sur des données économiques

² ☐ des données économiques recueillies directement

⁹ ☐ pas d'information disponible

- 3.4. Quel est selon vous le degré d'importance des multinationales étrangères pour l'économie de votre pays depuis 2006? En l'absence de données, veuillez fournir une estimation fondée sur une impression générale.

¹ ☐ très importantes

² ☐ importantes

³ ☐ ni importantes ni pas importantes

⁴ ☐ sans importance

⁵ ☐ insignifiantes

⁹ ☐ pas d'information disponible

3.5. Compte tenu de tous les changements survenus depuis la dernière enquête de 2006, comment [G: le gouvernement | E: votre organisation | T: votre organisation] juge-t-il/elle l'impact des activités des multinationales étrangères sur l'économie nationale?

¹ ☐ très positif

² ☐ positif

³ ☐ ni positif ni négatif

⁴ ☐ négatif

⁵ ☐ très négatif

⁹ ☐ pas d'information disponible

3.6. Veuillez donner quelques exemples d'effets directement positifs ou négatifs des activités des multinationales étrangères sur l'économie de votre pays.

⁹ ☐ pas d'information disponible

3.7. Les multinationales étrangères peuvent également avoir des effets indirects sur l'économie. Veuillez donner des exemples positifs ou négatifs de ces effets dans votre pays.

⁹ ☐ pas d'information disponible

4. Réglementations

Les questions suivantes portent sur les réglementations de votre pays concernant les politiques relevant de la Déclaration.

- 4.1. Existe-t-il dans votre pays une réglementation qui s'applique spécifiquement aux multinationales étrangères? Veuillez indiquer la source et la nature de cette réglementation.

⁸ ☐ pas de réglementation

⁹ ☐ pas d'information disponible

- 4.2. Existe-t-il dans votre pays une réglementation d'origine nationale qui régit la conduite des multinationales originaires de votre pays et exerçant leurs activités dans des pays étrangers. Veuillez préciser la source et la nature de cette réglementation.

⁸ ☐ pas de réglementation

⁹ ☐ pas d'information disponible

- 4.3. Compte tenu du contexte économique et administratif global, existe-t-il dans votre pays certains avantages ou certaines contraintes qui s'appliquent spécifiquement aux multinationales étrangères? Veuillez préciser.

⁸ ☐ ni avantage ni contrainte

⁹ ☐ pas d'information disponible

5. Promotion de la Déclaration

Les questions suivantes visent à évaluer les activités de promotion de la Déclaration et de ses objectifs.

5.1. [G: Le gouvernement ou une administration publique | E: votre organisation | T: votre organisation] a-t-il/elle organisé depuis 2006 une activité destinée à promouvoir la Déclaration?

¹ ☐ oui

² ☐ non

⁹ ☐ pas d'information disponible

5.2. *Dans l'affirmative:* l'une de ces activités a-t-elle été organisée ...

a) ... en association avec [G: des organisations d'employeurs ou de travailleurs | E: le gouvernement ou des organisations de travailleurs | T: le gouvernement ou des organisations d'employeurs]?

¹ ☐ oui

² ☐ non

⁹ ☐ pas d'information disponible

b) ... en association avec le BIT?

¹ ☐ oui

² ☐ non

⁹ ☐ pas d'information disponible

c) ... en association avec [G: les gouvernements | E: des organisations d'employeurs | T: des organisations de travailleurs] de pays tiers?

¹ ☐ oui

² ☐ non

⁹ ☐ pas d'information disponible

5.3. Veuillez donner des exemples d'activités de promotion et indiquer celle qui a donné les meilleurs résultats.

⁸ ☐ aucune activité de promotion

⁹ ☐ pas d'information disponible

- 5.4. [G: Le gouvernement ou une administration publique | E: votre organisation | T: votre organisation] a-t-il/elle commandé des matériels de promotion portant sur la Déclaration et accessibles au public dans les langues parlées dans votre pays? Veuillez préciser.

⁸ ☐ pas de matériel de promotion

⁹ ☐ pas d'information disponible

- 5.5. [G: Le gouvernement | E: votre organisation | T: votre organisation] a-t-il/elle eu connaissance d'une activité de promotion relative à la Déclaration menée par le BIT au cours de la période écoulée depuis 2006? Veuillez donner des exemples.

⁸ ☐ non

⁹ ☐ pas d'information disponible

6. Souhaits et attentes dont vous aimeriez faire part au BIT.

- 6.1. [G: Le gouvernement | E: votre organisation | W: votre organisation] souhaite-t-il/elle faire part au BIT de certains souhaits ou de certaines attentes à propos des entreprises multinationales?

⁸ ☐ non

Suivi de la Déclaration
sur les entreprises multinationales
Promotion de l'emploi et sécurité de l'emploi
Questionnaire couvrant la période 2009-2012
G: gouvernements
E: organisations d'employeurs
T: organisations de travailleurs

Pays: _____

La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales, ci-après dénommée «la Déclaration») a été adoptée par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail en 1997 et modifiée en 2000 et 2006. Elle a pour objet «d'encourager les entreprises multinationales à contribuer positivement au progrès économique et social, ainsi qu'à minimiser et à résoudre les difficultés que leurs diverses opérations peuvent soulever» (paragr. 2) et présente à cet effet des «principes concernant les domaines de l'emploi, de la formation, des conditions de travail et de vie et des relations professionnelles qu'il est recommandé aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et de travailleurs et aux entreprises multinationales d'observer sur une base volontaire» (paragr. 7).

Selon la définition qui en est donnée au paragraphe 6 de la Déclaration sur les entreprises multinationales, ces dernières comprennent des «entreprises, que leur capital soit public, mixte ou privé, qui possèdent ou contrôlent la production, la distribution, les services et autres moyens en dehors du pays où elles ont leur siège». Le terme «entreprise multinationale étrangère» renvoie aux multinationales qui mènent leurs activités en dehors de leur pays d'origine, celui de «multinationales du pays» à celles qui mènent leurs activités dans leur pays d'origine.

Le questionnaire suivant porte sur un aspect spécifique de la Déclaration sur les entreprises multinationales: La promotion de l'emploi (paragr. 13 à 20 de la Déclaration) et la sécurité de l'emploi (paragr. 24 à 28).

Veuillez contacter:

Programme des entreprises multinationales

MULTI@ilo.org

7. Promotion de l'emploi

Cette partie commence par quelques questions sur le rôle des multinationales dans la promotion de l'emploi formel. Veuillez utiliser les informations les plus fiables à votre disposition et indiquer sur quoi se fonde votre réponse.

7.1. [G: Le gouvernement | E: votre organisation | T: votre organisation] rassemble-t-il/elle des données sur l'emploi en établissant une distinction entre les multinationales étrangères et les autres entreprises?

¹ ☐ oui → **passer à la question suivante**

² ☐ non → **passer à 7.3**

⁹ ☐ pas d'information disponible

7.2. D'où proviennent ces données et de quel type de données s'agit-il? Préciser brièvement.

7.3. Quel a été dans votre pays le pourcentage de travailleurs salariés employés directement par des multinationales étrangères en 2009?

___ % de l'emploi total

Sur quoi fondez-vous votre réponse?

¹ ☐ estimation fondée sur des données relatives
au marché du travail → **passer à 7.5**

² ☐ données recueillies directement sur le marché
du travail → **passer à 7.5**

⁹ ☐ pas d'information disponible

7.4. Si vous ne disposez d'aucune donnée, veuillez fournir, en vous appuyant sur une impression générale, une estimation du pourcentage de salariés directement employés par des multinationales étrangères en 2009.

Nous l'estimons à environ ___ % de l'emploi total.

7.5. Depuis la dernière enquête de 2006, avez-vous observé une modification des perspectives d'emploi offertes directement par les multinationales étrangères? L'évolution a-t-elle été positive, allant dans le sens d'une augmentation du nombre d'emplois, ou négative, dans le sens d'une diminution du nombre d'emplois?

- ¹ ☐ très positive
² ☐ positive
³ ☐ ni positive ni négative
⁴ ☐ négative
⁵ ☐ très négative

Sur quoi fondez-vous votre réponse?

- ¹ ☐ estimation fondée sur une impression générale
² ☐ estimation fondée sur des données relatives au marché du travail
³ ☐ données recueillies directement sur le marché du travail
⁹ ☐ pas d'information disponible

7.6. [G: Le gouvernement ou une administration publique | E: votre organisation | T: votre organisation] a-t-il/elle demandé la réalisation d'une étude sur l'impact des multinationales étrangères sur l'emploi depuis la dernière enquête de 2006? Veuillez préciser.

- ⁸ ☐ aucune étude
⁹ ☐ pas d'information disponible

8. Normes en matière d'emploi

Les questions suivantes portent sur les normes générales appliquées en matière d'emploi par les multinationales étrangères et les entreprises nationales depuis 2006.

8.1. En moyenne, les multinationales étrangères proposent-elles *un salaire horaire* plus élevé ou moins élevé que les entreprises nationales pour le même type de travail?

¹ ☐ beaucoup plus élevé

² ☐ plus élevé

³ ☐ égal

⁴ ☐ moins élevé

⁵ ☐ beaucoup moins élevé

Sur quoi fondez-vous votre réponse?

¹ ☐ estimation fondée sur une impression générale

² ☐ estimation fondée sur des données relatives au marché du travail

³ ☐ données recueillies directement sur le marché du travail

⁹ ☐ pas d'information disponible

8.2. D'une manière générale, les multinationales imposent-t-elles un *horaire hebdomadaire de travail moyen* plus élevé que les entreprises nationales?

¹ ☐ beaucoup plus élevé

² ☐ plus élevé

³ ☐ identique

⁴ ☐ moins élevé

⁵ ☐ beaucoup moins élevé

Sur quoi fondez-vous votre réponse?

¹ ☐ estimation fondée sur une impression générale

² ☐ estimation fondée sur des données relatives au marché du travail

³ ☐ données recueillies directement sur le marché du travail

⁹ ☐ pas d'information disponible

8.3. D'une manière générale, les multinationales étrangères appliquent-t-elles des *normes de sécurité* plus strictes ou moins strictes que les entreprises nationales?

- ☐ beaucoup plus strictes
☐ plus strictes
☐ identiques
☐ moins strictes
☐ beaucoup moins strictes

Sur quoi fondez-vous votre réponse?

- ☐ estimation fondée sur une impression générale
☐ estimation fondée sur des données relatives au marché du travail
☐ données recueillies directement sur le marché du travail
☐ pas d'information disponible

8.4. D'une manière générale, estimez-vous que les multinationales étrangères tendent plus fréquemment ou moins fréquemment que les entreprises nationales à vérifier à l'aide d'un système approprié l'*âge minimum* de leurs salariés?

- ☐ beaucoup plus fréquemment
☐ plus fréquemment
☐ aussi fréquemment
☐ moins fréquemment
☐ beaucoup moins fréquemment

Sur quoi fondez-vous votre réponse?

- ☐ estimation fondée sur une impression générale
☐ estimation fondée sur des données relatives au marché du travail
☐ données recueillies directement sur le marché du travail
☐ pas d'information disponible

- 8.5. Dans le passé, les normes appliquées par les multinationales étrangères en matière d'emploi ont-elles eu un quelconque retentissement sur les normes des entreprises nationales. Veuillez donner quelques exemples, positifs ou négatifs.

⁸ ☐ aucun retentissement

⁹ ☐ pas d'information disponible

9. Sécurité de l'emploi

Les questions suivantes visent à permettre d'établir une comparaison entre les multinationales étrangères et les entreprises nationales dans le domaine de la sécurité de l'emploi depuis 2006.

- 9.1. D'une manière générale, la *durée des contrats* proposés par les multinationales étrangères est-elle plus longue ou moins longue que celle des contrats offerts par les entreprises nationales?

¹ ☐ beaucoup plus longue

² ☐ plus longue

³ ☐ identique

⁴ ☐ plus courte

⁵ ☐ beaucoup plus courte

Sur quoi fondez-vous votre réponse?

¹ ☐ estimation fondée sur une impression générale

² ☐ estimation fondée sur des données relatives au marché du travail

³ ☐ données recueillies directement sur le marché du travail

⁹ ☐ pas d'information disponible

9.2. D'une manière générale, les multinationales étrangères assurent-elles *en cas de cessation de la relation de travail un niveau de protection du revenu* plus élevé ou moins élevé que les entreprises nationales?

- ¹ ☐ beaucoup plus élevé
² ☐ plus élevé
³ ☐ identique
⁴ ☐ moins élevé
⁵ ☐ beaucoup moins élevé

Sur quoi fondez-vous votre réponse?

- ¹ ☐ estimation fondée sur une impression générale
² ☐ estimation fondée sur des données relatives au marché du travail
³ ☐ données recueillies directement sur le marché du travail
⁹ ☐ pas d'information disponible

9.3. Y a-t-il eu des cas importants de fermetures d'établissements dirigés par des multinationales étrangères ou de licenciements collectifs opérés par ces mêmes multinationales? Veuillez donner des exemples et des précisions.

- ⁸ ☐ pas de fermeture d'établissement/de licenciement notable
⁹ ☐ pas d'information disponible

10. Consultations

Les questions suivantes portent sur les consultations entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, d'une part, et les multinationales, d'autre part, pour toutes les questions touchant à l'emploi.

10.1. Dans votre pays, [G: le gouvernement | E: votre organisation | T: votre organisation] dispose-t-il/elle d'un représentant officiel ou d'un bureau servant d'interlocuteur avec les multinationales étrangères pour les questions concernant ...

a) ... les normes nationales en matière d'emploi?

- ¹ ☐ oui
² ☐ non
⁹ ☐ pas d'information disponible

b) ... la formation?	☐ ¹ oui ☐ ² non ☐ ⁹ pas d'information disponible
c) ... les licenciements collectifs?	☐ ¹ oui ☐ ² non ☐ ⁹ pas d'information disponible
10.2. Dans votre pays, [G: le gouvernement E: votre organisation T: votre organisation] organise-t-il/elle régulièrement des consultations avec les multinationales étrangères, [G: les organisations d'employeurs ou de travailleurs E: le gouvernement ou les organisations de travailleurs T: le gouvernement ou les organisations d'employeurs] spécifiquement consacrées aux activités des multinationales concernant...	
a) ... les normes nationales en matière d'emploi?	☐ ¹ oui ☐ ² non ☐ ⁹ pas d'information disponible
b) ... la formation?	☐ ¹ oui ☐ ² non ☐ ⁹ pas d'information disponible
c) ... les politiques nationales de l'emploi?	☐ ¹ oui ☐ ² non ☐ ⁹ pas d'information disponible
d) ... les effets sur l'emploi des technologies utilisées?	☐ ¹ oui ☐ ² non ☐ ⁹ pas d'information disponible
10.3. Outre les consultations susmentionnées, [G: le gouvernement E: votre organisation T: votre organisation] a-t-il/elle organisé depuis 2006 une quelconque activité ayant spécifiquement trait aux multinationales étrangères, à l'emploi et aux normes relatives à l'emploi? Préciser.	
☐ ⁸ pas d'activité ☐ ⁹ pas d'information disponible	

11. Politiques de l'emploi

Les questions suivantes visent à apprécier la situation de votre pays vis-à-vis des politiques de l'emploi des multinationales étrangères.

11.1. Existe-t-il dans votre pays des politiques, contraignantes ou non contraignantes, qui disposent que les entreprises étrangères doivent accorder la priorité aux ressortissants de votre pays? Veuillez préciser.

⁸ ☐ pas de politique

⁹ ☐ pas d'information disponible

11.2. Quelle est la proportion de résidents permanents et de ressortissants du pays dans les *effectifs qualifiés* des multinationales étrangères?

____ % des travailleurs qualifiés
des multinationales étrangères
sont des résidents permanents
ou des ressortissants nationaux

Sur quoi fondez-vous votre réponse?

¹ ☐ estimation fondée sur une impression générale

² ☐ estimation fondée sur des données officielles

³ ☐ recueil de données officielles

⁹ ☐ pas d'information disponible

12. Emploi et technologie

Les questions suivantes portent sur l'incidence dans votre pays des technologies utilisées par les multinationales étrangères.

12.1. Dans votre pays, les multinationales étrangères utilisent-t-elles des technologies plus avancées ou moins avancées que les entreprises nationales?

¹ ☐ beaucoup plus avancées

² ☐ plus avancées

³ ☐ de même niveau

⁴ ☐ moins avancées

⁵ ☐ beaucoup moins avancées

⁹ ☐ pas d'information disponible

12.2. Donner des exemples mettant en évidence la différence de niveau technologique entre les multinationales étrangères et les entreprises nationales.

⁸ ☐ pas de différence

⁹ ☐ pas d'information disponible

12.3. A l'aide d'exemples, indiquer les répercussions sur le marché de l'emploi imputables depuis 2006 à l'introduction de nouvelles technologies par les multinationales étrangères.

⁸ ☐ aucune répercussion

⁹ ☐ pas d'information disponible

12.4. Les multinationales étrangères ont-elles créé des établissements de recherche dans votre pays? Donner des exemples.

⁸ ☐ non

⁹ ☐ pas d'information disponible

13. Liens

Les questions suivantes portent sur les liens entre les multinationales étrangères et les entreprises nationales.

13.1. Quel pourcentage de multinationales étrangères ont-elles établi des relations contractuelles avec des fournisseurs nationaux *de matières premières*?

___ %

Sur quoi fondez-vous votre réponse?

¹ ☐ estimation fondée sur une impression générale

² ☐ estimation fondée sur des données officielles

³ ☐ recueil de données officielles

⁹ ☐ pas d'information disponible

13.2. Existe-t-il des politiques contraignantes ou non contraignantes qui disposent que les multinationales étrangères doivent collaborer avec les entreprises nationales? Donner des exemples.

⁸ ☐ non

⁹ ☐ pas d'information disponible

13.3. La présence de multinationales étrangères a-t-elle entraîné la création de nouvelles petites et moyennes entreprises nationales? Donner des exemples.

⁸ ☐ non

⁹ ☐ pas d'information disponible

**14. Souhaits et attentes dont vous aimeriez faire part au BIT
en ce qui concerne l'emploi.**

14.1. [G: Le gouvernement | E: votre organisation | T : votre organisation] a-t-il/elle un souhait ou une attente dont il/elle aimerait faire part au BIT sur la question de l'emploi et des multinationales?

⁸ ☐ non